

# COMMUNAUTE DE PRATIQUE SUR LES ASPECTS JURIDIQUES DE L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE (CdP/AJAC)

<http://www.unidroit.org/fr/communaute-de-pratique/accueil>

## Fondateurs

Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
Fonds international de développement agricole (FIDA)

## Historique

Faisant suite à leur coopération dans la préparation du *Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA*, UNIDROIT, la FAO et le FIDA ont établi une Communauté de pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle (CdP/AJAC) consacrée à la promotion d'un environnement juridique favorable pour les opérations d'agriculture contractuelle.

CdP/AJAC a été établie dans le cadre du [Global Forum on Law, Justice and Development \(GFLJD\)](#). Constitué et soutenu par la Vice-Présidence juridique de la Banque Mondiale, le *Global Forum on Law, Justice and Development (GFLJD)* fournit un cadre innovateur et dynamique pour le partage de connaissances juridiques, mettant en relation pays en développement, groupes de réflexion, organisations régionales et internationales, institutions financières internationales et organisations de la société civile, pour le partage de connaissances, recherches et expériences pratiques.

## Objectifs et Activités de la CdP/AJAC

La CdP/AJAC a pour principal objectif de soutenir un environnement juridique favorable pour les opérations d'agriculture contractuelle par le partage et la diffusion des connaissances, et de promouvoir des projets individuels poursuivis par les partenaires et membres, ou bien résultant d'initiatives conjointes. Dans ce contexte, la divulgation et la mise en œuvre du [Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA](#) publié en juillet 2015, revêtent une importance toute particulière.

La CdP/AJAC est basée sur une plateforme Internet hébergée sur la [page du site Internet d'UNIDROIT consacrée à l'agriculture contractuelle](#). La plateforme sert de recueil d'informations et support d'échange entre les membres, et permet la diffusion des outils et des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs de la Communauté.

La CdP/AJAC fournit à ses partenaires et à ses membres l'opportunité d'assurer la visibilité de leurs activités et de construire des synergies avec d'autres partenaires, y compris avec des institutions de financement, pour la réalisation d'activités, de produits et de projets.

## Membres et Sponsors

**Rejoignez la Communauté de Pratique !!!**

**Complétez et renvoyez le formulaire d'inscription – à télécharger ici**

La participation à la CdP/AJAC est ouverte aux institutions nationales et internationales et aux personnes qui travaillent dans les domaines du développement, de l'harmonisation juridique et de l'agriculture, aux groupes du secteur public ou privé représentant les producteurs agricoles et les acheteurs de l'agro-industrie, ainsi qu'aux institutions universitaires et de recherche ou encore aux experts individuels intéressés.

La qualité de membre est accordée sur la base d'une manifestation d'intérêt et en fonction de la participation attestée à la promotion des objectifs de la Communauté de pratique.

### Membres individuels

Les personnes ayant une expertise, une expérience pratique ou un intérêt dans ce domaine peuvent devenir Membres individuels, profiter de l'accès ouvert aux ressources de la CdP/AJAC, partager idées et matériels avec la Communauté, et collaborer à des projets d'autres membres.

### Membres promoteurs de projets

Les contributions des Membres promoteurs de projets (personnes physiques ou organisations) peuvent prendre par exemple les formes suivantes:

- a) des informations sur des projets et activités en cours pour la diffusion, la promotion et l'utilisation du *Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA* et en règle générale visant à établir un environnement juridique favorable à l'agriculture contractuelle, au moyen par exemple de:
  - cours universitaires, réunions d'experts, ateliers, séances de formation visant à renforcer la compréhension des questions juridiques en jeu, au niveau national, régional ou global;
  - études, projets de recherches ou publications, y compris la traduction de documents – notamment le Guide juridique – en langues nationales pour assurer leur large diffusion;
  - initiatives de réformes législatives ou réglementaire, ou élaboration de documents pour la pratique contractuelle;
- b) la formulation de projets visant à la promotion des objectifs de la Communauté, qui pourraient être soumis à la disponibilité des financements nécessaires ;
- c) une contribution à la plate-forme d'information de la Communauté de pratique par le partage de matériels (tels que études, bases de données, matériel de formation, etc.), et la communication d'informations concernant par exemple l'état des législations nationales.

### Sponsors

Les sponsors peuvent fournir des apports directement à la Fondation d'UNIDROIT ou bien s'accorder avec les membres promoteurs de projets. Les modalités et les conditions dont sont assortis les financements sont concordées au cas par cas. **Voir la Note pour les sponsors potentiels.**

Visitez notre page Internet: <http://www.unidroit.org/fr/communaute-de-pratique/accueil>  
et/ou contactez le Secrétariat de la Communauté de pratique: [contractfarming@unidroit.org](mailto:contractfarming@unidroit.org)

---

(juillet 2016)